

2

Suppression de l'obligation de vote aux élections communales en Flandre.

À la suite des élections régionales de 2019, la Région flamande a inscrit dans son accord de gouvernement une mesure qui a fait parler d'elle : la Région a décidé de supprimer l'obligation de vote aux élections communales flamandes. Depuis 2001, ce sont les régions qui sont compétentes en matière d'organisation et d'élections des pouvoirs locaux.

Cette décision marque un tournant en Belgique, où le vote est obligatoire depuis 1893 !

Pour justifier cette décision, l'argument central avancé par les partis flamands aux manettes du gouvernement régional (Open-Vld, N-VA, CD&V) est qu'il s'agit d'un bon moyen pour lutter contre la montée des partis politiques aux extrêmes, tels que le Vlaams Belang. Selon eux, des données statistiques montrent que les personnes qui donnent leur vote à ces partis n'iraient tout simplement plus voter si elles n'y étaient plus obligées. Ces partis partent donc du point de vue que l'électorat belge est plutôt passif.

Pssst... Pour le petit clin d'œil, c'est justement dans l'idée de faire rempart aux extrêmes que le droit de vote a été inscrit comme obligatoire en 1893. Le paradoxe à la belge !

Ces mêmes partis flamands y voient également l'intérêt que cela forcerait l'ensemble des partis à réaliser des campagnes politiques plus complètes et qualitatives afin de motiver les personnes à se déplacer pour aller voter. Les choix que les citoyen·nes poseraient seraient alors des choix plus réfléchis.

Quels pourraient être les impacts d'une telle décision ?

Il n'est pas difficile d'imaginer que si une telle décision est prise en Flandre, il puisse être tentant d'y réfléchir aussi pour les deux régions voisines, la Wallonie et Bruxelles-Capitale. Légalement, rien ne s'y oppose en tout cas.

Certes, l'argument de la lutte contre les partis d'extrême droite se pose de manière moins forte en Wallonie jusqu'à présent. A l'aube des élections de 2024, le discours alarmiste quant à la montée de l'extrême gauche communiste se fait néanmoins de plus en plus entendre.

Plusieurs mouvements citoyens, tels que les gilets jaunes, clament leur perte de confiance dans le monde politique et le rejet du système électoral qui l'institue. Le risque d'une décision similaire à la Flandre n'est donc pas à écarter... et avec lui, le risque que davantage de citoyen·nes, qui n'auraient jamais voté pour un parti d'extrême, décident aussi de ne plus aller voter.

Un sondage, réalisé par Le Vif à l'automne 2023 ,indique que 40% des Belges seraient prêt·es à ne plus aller voter.

Voilà qui interpelle :

- Face à la montée de l'abstentionnisme, la Flandre propose d'instaurer... le droit d'abstention !
- Face à un système démocratique qui s'affaiblit, qu'il faudrait plutôt (selon nous) impérativement redynamiser, renouveler, réinventer, on affaiblit le dernier lien formel qui relie les citoyen·nes à leurs représentant·es politiques.
- Face au constat qu'un gouffre s'est installé entre élu·es et citoyen·nes, on crée potentiellement une nouvelle fracture au sein même de la population : les (bon·nes) citoyen·nes qui iront voter et les (mauvais·es) qui s'abstiendraient.

Si une telle mesure venait à s'étendre, il se pourrait que la force de l'extrême droite en soit bel et bien diminuée - *une hypothèse que les résultats des élections au sein des autres pays européens où le vote est non obligatoire ne confirment absolument pas cette théorie.*

Au-delà de ce doute, cette décision ne s'attaque pas au noeud du problème, à savoir les causes qui ont fait que certaines personnes se tournent vers ces partis et que d'autres tournent le dos au monde politique. Et comme nous l'avons vu en Angleterre avec le Brexit (pour lequel seuls 38% des Britanniques étaient en faveur), nous pourrions vite nous retrouver face à de plus en plus de décisions politiques dans lesquelles la majorité de la population ne se retrouve pas.

Résoudre la question du vote obligatoire ne résoudra donc pas la question du déficit démocratique qui se creuse en Belgique.

Loin de là...

SOURCES

<https://www.rtbf.be/article/flandre-l-obligation-de-vote-supprimee-aux-communales-10752539>

<https://www.rtbf.be/article/les-flamands-ne-devront-plus-voter-pour-les-elections-locales-en-2024-le-saviez-vous-11005799>

<http://www.cpcp.be/publications/obligation-vote/>

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2022-25-page-5.htm>